

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
20/11/2018

Date Affichage
20/11/2018

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 7
Nombres de membre Absents : 4
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 7

Séance du 26 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire,

Présents : BRILLIARD M., GOMES D., POROLI F., MIRAN P. PERARNAUD C, CHEVRIER C.
Absent excusée : DOUMERGUE F.
Absents : LOPEZ MT, CICCARIELLO C, VERGES B.

Objet de la Délibération :
ANNULLATION DE DETTES DE Mme DAUCHY LUDIVINE

Le Conseil Municipal, Sur le rapport de la Commission de surendettement du Tribunal d'Instance et la proposition du Comptable Public de Mont-Louis, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'instruction comptable et budgétaire M 49, Considérant que l'annulation de titres de recettes requiert l'approbation du Conseil Municipal, Considérant la situation économique des redevables,

DELIBERE A l'unanimité,
ACCEPTE la requête du Comptable Public et admet en créances éteintes certains titres de l'exercice de 2014 pour des recettes émises sur le budget de l'eau pour un montant de 125.31 €. **DIT** que cette dépense sera imputée au chapitre 65 au compte 6542 sur le budget de l'eau pour un montant de 125.31 €.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE à annuler le solde de la dette, soit un montant de 125.31 €.

DECIDE d'émettre la réduction de titre de recette correspondant à ce montant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Copie certifiée conforme
A Formiguères, le 26 novembre 2018

Le Maire
P. LOOS

